Lycée de VILLAROY
78280 GUYANCOURT

académie Versailles
Région académique
ÎLE-DE-FRANCE

RENTREE SCOLAIRE 2018

NIVEAU PREMIERE

Quelques points de repère : effectifs, résultats BAC et BTS, structure

Effectifs pré-Bac = 820 élèves – PostBac UFA BTS TPIL = 20 apprentis

<u>TAUX réussite BAC G&T</u> = 91.4 % (Moy. Nat = 88.3% - Moy Yvelines = 91.1%) dont 94.3% BAC G

<u>TAUX réussite BTS TPIL</u> = 100%

NIVEAU PREMIERE

	Effectif	LV1	LV2			Spécialités		Options			
		ANG	ALL	ESP		Maths	Anglais	EPS 3h	Arabe 3h	EURO Esp	LCA latin
1L	20	20	2	18		2	18			2	1
1ES1	34	34	3	31				5	2		2
1S1 SVT	35	35	5	29				9	1	9	3
1S2 SVT	36	36	9	26							
1S3 SI	32	32	11	21				2		1	4
1STI2D1	25	25	4	21	26 AC						
1STI2D2	26	26	5	21	26 ITEC			2	2	4	
1STMG1	27	27	2	25							
1STMG2	27	27	1	26				5	2	2	
TOTAL	262	262	42	218		2	18	23	7	18	10
ctif prévu IA	303	12 GR	3 Gr	11 GR		1 GR	1 GR	1 GR	1 GR	2 GR	1 GR

POLE MEDICAL – CDI - ORIENTATION
LA RESTAURATION SCOLAIRE - INTENDANCE

- **POLE MEDICAL**
  - Infirmière : Mme Lelong (lundi, jeudi et mercredi sem B)
  - Gestion des PAI / PPS. Remarque : les PAP sont gérés par équipe pédagogique et éducative
  - Accès à l'infirmerie en dehors des heures de cours
- **CDI**
  - Documentalistes : Mme Perroteau et Mme Georges (horaires : 9h00/17h15 sauf mercredi 9h00/16h20)
- **ORIENTATION**
  - CIO Elancourt
  - PsyEN : M. Ghezzali (présence le lundi)
- **RESTAURATION SCOLAIRE**
  - Fonctionnement (société ELRES) avec 3 horaires de service
  - 10 Tarifs (1.50 et 4.00€) selon quotient familial
- **INTENDANCE**
  - Mme Todesco, gestionnaire et Mme Perion, secrétaire intendance
  - **Aide financière fonds sociaux** (dossier à remplir)

FONCTIONNEMENT VIE SCOLAIRE

- **2 CPE : Mme Thiré (2nde 1,2,3,4) et Mme Lavalade (2nde 5,6,7,8,9)**
- **6 Surveillants (AED)**
  - Horaires/ 2 sonneries/ intercours 5 minutes

Créneau	Horaire début	Horaire fin	
M1	**08:00**	08:55:00	
intercours	*00:05:00*		
M2	**09:00:00**	09:55:00	
Récréation	09:55:00	**10:08:00 ***	*1ère sonnerie fin de récréation
M3	**10:10:00**	11:05:00	
intercours	*00:05:00*		
M4	11:10:00	12:05:00	1er service restauration
intercours	*00:05:00*		
M5	**12:10:00**	13:05:00	2e service restauration
intercours	*00:05:00*		
S1	**13:10:00**	14:05:00	3e service restauration
intercours	*00:05:00*		
S2	**14:10:00**	15:05:00	
Récréation	15:05:00	**15:17:00***	*1ère sonnerie fin de récréation
S3	**15:20:00**	16:15:00	
intercours	*00:05:00*		
S4	16:20:00	17:15:00	
intercours	*00:00:00*		
S5	17:15:00	**18:10:00**	

7h45 : accès au lycée

7h58 : 1ère sonnerie – accès lycée fermé

8h00 : 2ème sonnerie – début des cours

CADRE DE FONCTIONNEMENT SELON RI

NOUVEAU

- Gestion vie scolaire
  - Carnet de liaison
  - Horaires d'accès du lycée
  - Modalités/Gestion/Suivi des absences (pas de retard)
  - Inaptitude partielle ou totale à la pratique sportive (certificat en ligne à voir)
  - Règle d'usage des appareils numériques et de téléphonie
  - Saisie d'objet personnel élève (procédure)

Remarque : PP classe = personne relais entre les différents partenaires (familles/enseignants/CPE/infirmière/PsyEN/administration/autres)

- MDL (maison des Lycéens) cotisation 5€

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE PARTIELLE OU TOTALE
A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Modèle à usage scolaire en référence au décret du 11.10.1988 et à l'arrêté du 13.09.1989
(Education nationale, Jeunesse et Sports, Solidarité et protection sociale, santé)

Le professeur d'Education Physique et Sportive adapte son enseignement de façon à ce que chaque élève puisse effectivement participer au cours d'E.P.S, en fonction de ses possibilités et de ses capacités résiduelles.
Exemple : augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, changement d'activité, marche sportive, ...).

Je, soussigné _____, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

l'élève _____ , né(e) le ……. /…….. / …….. scolarisé(e) en classe de ……..

et avoir constaté que son état de santé entraîne :

☐ **Une inaptitude PARTIELLE à la pratique de l'EPS**
du ……. / ……. / …….
au ……. / ……. / ……. **inclus**
Une pratique physique adaptée est compatible avec la santé de l'élève.

☐ **Une inaptitude TOTALE à la pratique de l'EPS**
du ……. / ……. / …….
au ……. / ……. / ……. **inclus**
La pratique physique quelle qu'elle soit est incompatible avec la santé de l'élève.

FONCTIONS	POSSIBLE	POSSIBLE AVEC ADAPTATION - *Précisions éventuelles*	CONTRE INDIQUE
Marcher	☐	☐	☐
Courir	☐	☐	☐
Sauter	☐	☐	☐
Lancer	☐	☐	☐
Lever – porter	☐	☐	☐
S'accroupir	☐	☐	☐
Effectuer des rotations	☐	☐	☐
Se tonifier musculairement	☐	☐	☐
S'étirer	☐	☐	☐
Nager	☐	☐	☐
EFFORTS			
Intense et bref	☐	☐	☐
Modéré	☐	☐	☐
De faible intensité	☐	☐	☐
Prolongé	☐	☐	☐

CONTEXTES PARTICULIERS	*Précisions*
Amplitude articulaire limitée	☐
Adaptation suivant les conditions climatiques (pollution, froid sec....)	☐
Hydratation	☐
Activités avec déplacements limités et ou dans l'axe	☐

AUTRES RECOMMANDATIONS :

Le ……./……./…….. *Cachet et signature*

lycée Villaroy
académie Versailles
2 Rue E. Viollet le Duc
78280 GUYANCOURT
Tél : 01 39 30 64 60

Année scolaire 20… / 20…

INAPTITUDE à la pratique de l'EPS – SUIVI INTERNE LYCEE

Textes référents : décret du 11/10/1988, arrêté du 13/09/1989 et article R312-2 du Code de l'éducation.

NOM ET PRENOM : …… **Classe :**……

Jour d'EPS et créneau horaire du cours d'EPS : ……

Certificat médical au professeur EPS le : ……

- Type d'inaptitude physique : ☐ Inaptitude partielle ☐ Inaptitude totale
- Validité de la dispense : du …… /….. / 20…. au ….. / …… / 20….

Extraits de l'arrêté du 13/09/1989

Art. 2 – Tout élève pour lequel une inaptitude totale ou partielle supérieure à trois mois, consécutifs ou cumulés, pour l'année scolaire en cours, a été prononcée, fait l'objet d'un suivi particulier par le médecin de santé scolaire en liaison avec le médecin traitant.

Art. 3 – Le médecin de santé scolaire assure, avec le concours de l'infirmière, en tant que de besoin, les liaisons nécessaires avec la famille, l'instituteur ou le professeur enseignant l'éducation physique et sportive ainsi que les personnels paramédicaux et sociaux.
Tout enseignant d'éducation physique et sportive peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, demander l'examen d'un élève par le médecin de santé scolaire ou le médecin de famille.

DECISION DU PROFESSEUR D'EPS POUR L'ADAPTATION OU NON DU COURS D'EPS SELON LE CERTIFICAT MEDICAL

1. ☐ Présence obligatoire aux cours d'EPS avec adaptation du cours.
2. ☐ Contraintes de motricité ou état de santé incompatibles à une adaptation du cours.

Nom du professeur d'EPS : ……

Date et signature :

Si n°2 coché, décision du chef d'établissement :

3. ☐ Présence obligatoire en salle de permanence
4. ☐ L'élève est autorisé à quitter le lycée sur les créneaux d'EPS (situation exceptionnelle)
5. ☐ Autre (à préciser) :……

Date et visa du chef d'établissement :

Visa de l'infirmière scolaire : **Remis à l'élève le :** ……

Vu et pris connaissance (date et signature) : Parents Elève

INFORMATIONS DIVERSES

- MOYENS DE COMMUNICATION externes :
  - Carnet de liaison
  - SITE INTERNET DU LYCEE

  - **ENT : Actualités, PRONOTE** (EDTs/Absences/Notes), Accès plateforme E-EDUCATION (ELEA)
  - **TELESERVICES** : mise à jour des coordonnées personnelles *https://teleservices.ac-versailles.fr/*

    Distribution des 2 codes d'accès

- ASSOCIATION SPORTIVE (UNSS) : mercredi de 12h à 15h
- MAISON DES LYCÉENS (MDL)

NIVEAU PREMIERE - LES MOMENTS FORTS de l'année scolaire 2018/2019

- Début cours LV1/LV2 : vendredi 07/09
- Lundi 10 septembre : début des TPE
- Lundi 17 septembre : début AP
- Calendrier des devoirs sur table (DST) les samedis matins (à paraître)
- RENCONTRE PARENTS /PROFESSEURS mardi 11/09 de 18h15 à 20h00
- Photos classes le 04 octobre selon planning
- ELECTIONS ELEVES : du 01 au 09 octobre (Délégués de classe, représentants élèves au CVL et CA)
- SAMEDI 13 OCTOBRE : Elections des représentants des parents au CA (FCPE/ PEEP/UNAAPE/)
- CONSEILS DE CLASSE 1ER TRIM à partir du 29 novembre
- REMISE DES BULLETINS PAR LE PP aux élèves (semaine du 17 au 21 décembre)
- EPREUVES COMMUNES du 15 au 18 janvier 2019
- JOURNEES PORTES OUVERTES LYCEES (de janvier à avril) - JPO du lycée Villaroy le SAMEDI courant février 2019
- RENCONTRE (individuelle) PARENTS PROFESSEURS FEVRIER /MARS 2019
- EVALUATION DES TPE (BAC G) MI-MARS
- CONSEILS DE CLASSE 2E TRIM à partir du 18 février 2019
- Du 05 au 09 mars : épreuve orale blanche de FR
- Début avril 2019 : épreuve écrite BAC BLANC DE FR , épreuve orale blanche histoire/Géo en STI2D
- Début mai : épreuve commune de Fr
- ORAUX de BAC fin avril début mai : « ETUDE DE GESTION » en 1STMG – « ORAL Histoire/Géo» en 1STI2D
- CONSEILS DE CLASSE 3E TRIMESTRE début juin.
- JUIN / JUILLET : EPREUVES DE BAC FR ECRIT ET ORAL + SCIENCES EN 1L/ES

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES

- **SAMEDI 13 OCTOBRE :**
  - **Elections des représentants des parents au CA**

fcpe 78 Yvelines

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques des Yvelines

PEEP

Association PEEP des établissements scolaires de Guyancourt

Aipe Association Indépendante de parents d'élèves de Guyancourt

AIPE/U.N.A.A.P.E. de Guyancourt
Association Indépendante des Parents d'Elèves de Guyancourt